



**DIRECTION POLYNESIENNE
DES AFFAIRES MARITIMES**

**FORMULAIRE DE DEMANDE
D'AUTORISATION EXCEPTIONNELLE
DE TOUCHÉES A TEMPS** v.2021

BP 9005 MOTU UTA
98 715 PAPEETE -TAHITI
Tél : 40 54 45 00 - Fax : 40 54 45 04
e-mail : transport.dpam@maritime.gov.pf
site web : www.service-public.pf/dpam

1/ Compagnie maritime :

2/ Nom du navire :

3/ Voyage(s) n° : du
n° : du

4/ île(s) sollicitée(s) :
.....
.....
.....
.....

5/ Motif de la demande d'autorisation :
.....
.....
.....
.....
.....

Le demandeur s'engage à ne pas réaliser d'opérations commerciales autres que celle faisant l'objet de la présente demande.

ARMATEUR	DPAM
DATE :	DATE DE RECEPTION :
TAMPON ET SIGNATURE	

LE DOSSIER DOIT PARVENIR A LA DPAM AU MINIMUM 5 JOURS OUVRES AVANT LA DATE DE DEPART DU NAVIRE

PIECES A FOURNIR

Toute demande doit être formulée par l'armateur du navire auprès de la Direction Polynésienne des Affaires Maritimes (DPAM) et doit comporter toutes les pièces ci-dessous :

I – A FOURNIR OBLIGATOIREMENT POUR TOUTE DEMANDE

- A - Copie du permis de navigation en cours de validité
- B - Plannings détaillés du navire (avec les dates d'arrivées sur chaque île) concernant les voyages concernés
- C - Courrier justificatif du client (entreprise, commune, particulier, association, etc...)
Ce courrier devra préciser :
 - les raisons de la demande d'autorisation
 - si les armateurs desservant habituellement l'île sollicitée ont été consultés
 - les réponses des armateurs consultés
- D - S'il s'agit de transport de personnes, indiquer le nombre de passagers avec leurs îles de provenance et de destination
- E - S'il s'agit de transport de fret, fournir la liste détaillée du fret avec les poids et les volumes, datée et approuvée par le client
- F - Distances de navigation pour le trajet concerné
- G - Consommation de carburant des moteurs du navire pour le trajet concerné

II – PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR :

a) En cas de transport scolaire ou de jeunes ou de sportifs

- Copie de la convention de transport passée avec l'organisme demandeur concerné mentionnant les îles à desservir, les effectifs, les dates et les tarifs pratiqués

b) En cas de desserte d'une île privée ou soumise à autorisation particulière

- Autorisation de desserte de l'île délivrée par le propriétaire ou exploitant de l'île

c) En cas d'affrètement de navire

- Copie du contrat d'affrètement.

d) En cas de remplacement de navire sans affrètement

- Courrier de demande de la compagnie maritime exploitant le navire défaillant à la compagnie maritime exploitant le navire de remplacement.

La Direction polynésienne des affaires maritimes (DPAM) peut solliciter toute explication ou tout document supplémentaire qu'elle jugera utile pour permettre une analyse suffisamment précise du projet.

Les tableaux ci-dessous vous sont proposés comme aide pour le calcul des distances de navigation et de la consommation de carburant supplémentaires consécutives au détour effectué par le navire afin de desservir les îles sollicitées (pièces obligatoires F et G) :

CALCUL DES DISTANCES DE NAVIGATION SUPPLEMENTAIRES

Périple habituel		Distances (milles nautiques)	Périple avec îles sollicitées		Distances (milles nautiques)
île provenance	île destination		île provenance	île destination	
Distances (a)			Distances (b)		

Distances supplémentaires ($c = b - a$)	
--	--

CALCUL DE LA CONSOMMATION SUPPLEMENTAIRE DE CARBURANT

Distances supplémentaires (en milles nautiques)	c	
Vitesse de croisière du navire (en nœuds)	d	
Durée de navigation supplémentaire (en heures)	$e = c / d$	
Consommation des moteurs du navire (litres/h)	f	
Consommation supplémentaire de carburant (en litres)	$g = e \times f$	

EXEMPLE :

Le périple habituel du navire est Papeete - Tikehau - Rangiroa - Kaukura – Papeete

La vitesse de croisière du navire est de 10 nœuds

La consommation de carburant à vitesse de croisière est de 200 litres/heure.

Vous sollicitez l'autorisation de desservir l'île de **Arutua**

Le navire desservira Arutua après Rangiroa et avant Kaukura

CALCUL DES DISTANCES DE NAVIGATION SUPPLEMENTAIRES

Périple habituel		Distances (milles nautiques)
île provenance	île destination	
Papeete	Tikehau	178
Tikehau	Rangiroa	52
Rangiroa	Kaukura	63
Kaukura	Papeete	191
Distances (a)		484

Périple avec îles sollicitées		Distances (milles nautiques)
île provenance	île destination	
Papeete	Tikehau	178
Tikehau	Rangiroa	52
Rangiroa	Arutua	70
Arutua	Kaukura	24
Kaukura	Papeete	191
Distances (b)		515

Distances supplémentaires (c = b - a)	31
--	----

CALCUL DE LA CONSOMMATION SUPPLEMENTAIRE DE CARBURANT

Distances supplémentaires (en milles nautiques)	c	31
Vitesse de croisière du navire (en nœuds)	d	10
Durée de navigation supplémentaire (en heures)	$e = c / d$	3,1
Consommation des moteurs du navire (litres/h)	f	200
Consommation supplémentaire de carburant (en litres)	$g = e \times f$	620